



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du 6 février 2025

Conseil Municipal n° 2 - 2025

Le conseil municipal de Saint-Lucien, légalement convoqué, s'est réuni Salle communale, lieu ordinaire de ses séances, jeudi six février deux mille vingt-cinq à vingt heures trente sous la présidence de Catherine DEBRAY, maire.

Présents : Catherine DEBRAY, Gilbert BESNARD, Stéphane DE WITTELEIR, Emmanuelle LORANCE, Catherine BONVALOT, Jean-Marc PERRET

Excusés : Thierry AUBIN (pouvoir Catherine DEBRAY), Jean DUNAUX (pouvoir à Stéphane De WITTELEIR), Armand DIETRICH (pouvoir à Gilbert BESNARD), Antoine LEORINI, Stéphane VACHET

Secrétaire de séance : Emmanuelle LORANCE

Le quorum étant atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20 h 40.

Le compte-rendu du conseil du 6.01.2025 est approuvé sans remarque particulière.

Ordre du jour :

- **Maîtrise-d 'œuvre travaux de réfection de la toiture de l'église**
- **Travaux d'isolation salle du conseil**
- **Acquisition d'une "Marianne"**
- **Questions diverses**

1-/ Maîtrise-d 'œuvre travaux de réfection de la toiture de l'église

Dans le cadre du projet de réfection de la toiture de l'église, 2 devis de maîtrise-d 'œuvre sont présentés par Madame le Maire :

- **Devis Millarchitecture**

Ce devis comprend :

- l'estimation du chiffrage du coût de rénovation de la toiture
- la préparation du dossier d'appel d'offres,
- l'analyse des offres,
- le suivi et la réception du chantier

pour un coût de 12 000€ HT soit 14 400€ TTC.

- **Devis François Semichon Architecte**

Ce devis comprend :

-1 tranche ferme :

- l'étude historique de l'église
- les relevés en plans, coupes et façades de l'ensemble de l'édifice sur support

informatique. Ce travail est essentiel à ce stade d'étude pour obtenir la précision dans l'analyse et surtout dans l'estimation des coûts de restauration.

- le détail des désordres, leurs causes et les moyens d'y remédier
- un estimatif très précis de l'ensemble des travaux et principalement sur les problèmes structurels en maçonnerie, charpente, couverture, beffroi, cloche et paratonnerre

pour un coût de 6 500€ HT soit 7 800€ TTC

- 1 Tranche conditionnelle :

- l'établissement du dossier de consultation des entreprises,
- l'analyse des offres pour la signature des marchés des entreprises retenues
- le suivi des travaux jusqu'à leur réception.

Pour un taux d'honoraires de 9% appliqué au montant des travaux retenus (travaux estimés à 200 000€HT soit 240 000€ TTC) ;

Les deux architectes sont habilités « patrimoine » ce qui est demandé par la Fondation du Patrimoine.

Le devis de M. Semichon semble plus intéressant en termes de mission. Il est le seul à être monté en haut du clocher lors de sa visite. Avec cette étude, la mairie bénéficiera une fois pour toute d'une liste exhaustive des désordres de l'église et d'un estimatif des coûts. Ceci permettra de planifier les travaux par tranche et ordre d'urgence. Certains conseillers ont demandé à Mme le Maire de négocier le montant du taux de la tranche conditionnelle, ce qui n'a pas été accepté par l'architecte. Monsieur Armand Dietrich, absent lors du conseil avait déterminé son vote pour cet architecte lors de son pouvoir.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité :

- décide de retenir le cabinet d'architecte François SEMICHON
- autorise Madame le Maire ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer ce devis

2-/ Travaux d'isolation salle du conseil

La salle du conseil, actuellement en rénovation suite aux travaux d'isolation thermique d'abaissement de plafond, nécessite une isolation supplémentaire des dessous des 2 fenêtres.

Un devis est présenté :

Entreprise BERCHER, pour un montant de 645,50€ HT soit 774,60€ TTC.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité :

- décide de valider ces travaux et ce devis
- autorise Madame le Maire ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer ce devis

3-/ Acquisition d'une "Marianne"

Suite aux travaux d'isolation thermique de la mairie et plus particulièrement de la salle du conseil, le buste de Marianne historique ne peut plus être repositionné sur le mur car bien trop grand.

Il est donc proposé de faire l'acquisition d'une nouvelle "Marianne" aux dimensions adaptées pour un montant maximum de 1 000€ TTC.

Les conseillers en débattent. Ils trouvent dommage de changer cette Marianne qui est très jolie. Ils proposent de la poser sur un socle dans un angle de la salle du conseil et des mariages.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient cette dernière proposition
- valide ce projet d'acquisition d'un socle pour un montant maximum de 1 000€ TTC
- autorise Madame le Maire ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer tous documents afférents à cette acquisition

4-/ Questions diverses

- Un agriculteur souhaite se porter acquéreur d'un terrain communal situé à Chenicourt qu'il cultive en fermage, et qui se situe à côté de terrains qui lui appartiennent. Les conseillers sont d'accord pour étudier cette proposition et demander une estimation de prix à la SAFER.
- Madame le Maire évoque l'impérieuse nécessité de curer le fossé le long de la route de la Butte Noire. La buse de sortie du collecteur se trouve enfouie dans le sable qui descend du chemin de la Mare à Bizet et des prairies où se creusent d'énormes ornières de sable.
- À ce sujet, Madame le Maire demande l'accord du conseil pour solliciter Eure et Loir Ingénierie afin de bénéficier d'une étude technique de prix pour la réfection du chemin des Garennes. Cette étude nous permettrait d'intégrer ce coût au plan de financement de la commune. Le conseil approuve.
- La bande blanche à La Louvière s'efface. Les démarches sont entreprises par Madame le Maire auprès de ELI pour faire la reprise.

Plus aucun sujet n'étant abordé, la séance est close à 21h30